

« IL EST POSSÉDÉ PAR BÉELZÉBOUL ! »

Ce n'est plus le « petit » Jésus de Nazareth qui a commencé sa vie publique. Avec ses disciples, il rassemble des foules au point qu'on n'avait même plus le temps de manger. Quand sa famille apprend cela, on veut se saisir de lui parce qu'on dit qu'il a perdu la tête.

Les scribes qui étaient descendus de Jérusalem disaient qu'il était possédé par Béalzéboul, le chef des démons que les Juifs de l'époque appelait du nom méprisant de « baal du fumier ». Ce sont des scribes qui lancent ce soupçon. « Comment satan peut-il expulser satan? » Jésus y montre qu'il a conscience qu'il est plus fort que satan. C'est la première parabole rapportée par Marc. La lutte continue. Et Jésus est avec nous dans nos combats contre le mal. Sommes-nous pessimistes ou optimistes face aux déferlements des forces mauvaises dans notre monde ?

Mais arrivent sa mère et ses frères (le mot frère en hébreu désigne indifféremment les frères et les cousins). Ta mère et tes sœurs sont là dehors, qui te cherchent !

Voici ma mère et mes frères. Celui qui fait la volonté de Dieu, celui-là est mon frère, ma sœur, ma mère. La volonté de Dieu, c'est la hantise de Jésus. Jésus est amoureux de Dieu! Ceux qui aiment Dieu, dit-il, sont de ma famille, sa seule vraie famille. A ce titre, Marie est doublement sa mère, Sa vraie grandeur est de faire la volonté de Dieu.

Maurice Comeau

CÉLÉBRATIONS EUCHARISTIQUES DU 8 AU 16 JUIN 2024

Samedi 8

Sainte-Colette 16h30 Mme Odette Justin et Famille Siméon Mireille Justin
Familles Célima Chéry et Philippe Bonomètre.....Luckner Chéry

Dimanche 9 10^e dimanche du temps ordinaire

Sainte-Colette 8h30 M. Ettore Rinaldi..... son épouse Carolina et sa famille
M. Roger Dupré.....parents et amis aux funérailles

Sainte-Colette 11h00 Mme Marie-Paule Dumas..... ses enfants
M. Pierre Fleurentparents et amis aux funérailles

Lundi 10

Sainte-Colette 8h30 Pour les paroissiens..... le curé

Mardi 11

Sainte-Colette 8h30 Action de grâce Martine Alexandre

Mercredi 12

Sainte-Colette 8h30 M. Paul Lamauteparents et amis aux funérailles

Jeudi 13

Sainte-Colette 8h30 Mme Huguette Morneauparents et amis aux funérailles

Vendredi 14

Sainte-Colette 8h30 **Pas de messe**

Samedi 15

Sainte-Colette 16h30 Mme Christine Couture Frédéric Couture

Dimanche 16 11^e dimanche du temps ordinaire

Sainte-Colette 8h30 En l'honneur de la Sainte FaceMarie Henri

Sainte-Colette 11h00 M. André Boulerice..... sa famille
M. Roger Dupré.....parents et amis aux funérailles

- *La Lampe du sanctuaire brûle cette semaine et le Pain et le Vin sont offerts cette semaine en action de grâce au Sacré-Cœur par Mme Léone Dorcé Destin.*



Vous pouvez toujours faire brûler la lampe du sanctuaire ainsi qu'offrir le Pain et le Vin pour la semaine à une intention de votre choix au coût de \$10,00. Vous n'avez qu'en faire la demande au secrétariat.





Dîme 2024

Chers paroissiens,
Chères paroissiennes,
Bonjour,

La dîme est l'indispensable contribution financière de chacun-chacune qui permet à leur communauté chrétienne de continuer d'annoncer et de célébrer le mystère d'un Dieu qui se fait tout proche.

Un montant de 100 \$ est suggéré

(Ceux qui peuvent plus, pourront contribuer à la hauteur de leurs moyens..)

Cette contribution nous permet de conserver des lieux de culte de travail et de rencontres propres et en bon état, d'engager le personnel pastoral et de soutien toujours nécessaire pour la liturgie, l'accompagnement des malades, l'accompagnement des jeunes, des catéchumènes et des personnes endeuillées...

Je vous remercie de bien vouloir considérer cet appel, et y répondre généreusement.

Nous comptons sur vous !

Fraternellement,

Normand Lupien, curé
Au nom du conseil de fabrique



Pensée de la semaine

« Vous n'avez pas besoin de voir tout l'escalier,
prenez juste la première marche. »

Martin Luther King, Jr.



